

teur, à titre de ministre responsable du développement régional, je désire signaler que mon ministère a eu un rôle particulier à jouer dans les discussions et les études qui ont conduit au choix de l'emplacement du futur aéroport de Montréal.

Étant donné que plusieurs étaient intéressés à ce que cet aéroport soit situé dans leur région, il était important que nous les renseignements très rapidement sur les différents motifs justifiant la décision gouvernementale. Voilà pourquoi j'ai accepté, à la demande du ministère des Transports, d'enregistrer en français, dimanche soir le 23 mars, deux émissions télévisées et une émission radiophonique sur l'emplacement probable de l'aéroport.

J'ai compris que le ministère des Transports, qui avait la responsabilité de préparer la publicité relative à l'annonce de cet emplacement avait exécuté un travail préparatoire basé sur l'hypothèse voulant que l'aéroport serait situé à Sainte-Scholastique, à l'ouest de Saint-Jérôme. Effectivement, la décision du cabinet n'a été prise que le jeudi 27 mars.

Sans être au courant des mesures de sécurité prises par le ministère des Transports, j'ai compris que ces « pré-enregistrements » ne seraient utilisés que dans l'hypothèse de la confirmation, par le cabinet, de l'emplacement au nord-ouest de Montréal. Dans le cas contraire, ces enregistrements allaient être détruits.

Dans les circonstances, monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu conscience et je n'ai pas encore conscience d'avoir commis une indiscretion, puisque le cabinet n'avait pas encore décidé définitivement du lieu de l'emplacement.

Quant aux autres détails de l'incident, monsieur l'Orateur, je crois que l'honorable ministre des Transports (M. Hellyer) les a communiqués à la Chambre. (*Applaudissements*)

[Traduction]

M. l'Orateur: Je remarque que le député de Calgary-Nord voudrait participer à la discussion. Je ne sais si tel est le vœu de la Chambre, étant donné que le député a fait un exposé complet de l'affaire vendredi dernier. Toutefois, dans une affaire comme celle-ci, la présidence préfère que la Chambre détermine la procédure à suivre. Si la Chambre permet à l'unanimité au député de Calgary-Nord de faire une autre déclaration, je ne m'y opposerai pas.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Le député voudrait peut-être s'en tenir pour le moment aux aspects de la procédure en cette matière.

[L'hon. M. Marchand.]

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je suis gré à la Chambre de me donner l'occasion de répondre à certains points qu'on a fait ressortir aujourd'hui. D'abord, je dois dire que depuis vendredi dernier, depuis que j'ai soulevé la question de privilège, de nombreux faits nouveaux ont été révélés. On a présenté, me semble-t-il, une défense fort inhabituelle. En me reportant à certaines autorités et à certains témoignages, je puis encore convaincre Votre Honneur, je pense, que mon objection est fondée de prime abord. Je ne veux pas dire que les ministres sont coupables, mais tout simplement que les faits justifient une enquête. C'est ce que j'ai prétendu vendredi et ce que je prétends encore aujourd'hui. J'espère que les députés auront la permission d'exprimer leurs opinions et qu'on me permettra d'exprimer la mienne.

Ce n'est pas une excuse d'alléguer—et les deux ministres le soutiennent, je crois—que nous vivons dans un monde branché et harmonisé aux vibrations universelles dans cette nouvelle arène politique de télécommunications, et que l'enregistrement préalable de renseignements s'impose pour informer le public. C'est recourir à une de ces présentations mûrement pesées que les libéraux emploient volontiers, la chose est connue, dans le domaine des relations extérieures. Ils allèguent, naturellement, qu'il s'agit de communiquer des renseignements au public. C'est là leur excuse. Elle me semble inadmissible. C'est pour renseigner le public que nous avons une tribune des journalistes. C'est pourquoi se trouvent à cette tribune des représentants de la télévision, de la radio et des journaux qui transmettent les nouvelles dès qu'ils les reçoivent de cette institution parlementaire.

Toutes les stations de radio et de télévision reconnaîtront, j'en suis sûr, que les journaux du Canada ont la même chance qu'elles de diffuser les nouvelles dans tout le pays, même si leurs méthodes et leurs façons de procéder sont différentes. Les Canadiens ne veulent pas tellement voir et entendre les ministres, que d'apprendre les nouvelles. En toute déférence, je soutiens que ces nouvelles pourraient être données à la télévision et à la radio sans pré-enregistrement et sans le recours à des conseillers de fantaisie, que l'on charge de rédiger la nouvelle bien avant qu'une décision définitive soit prise.

On aurait dû répondre plus tôt et je suis choqué qu'on ne l'ait pas fait. Pour se justifier d'avoir fait l'enregistrement et préparé la coûteuse présentation en couleurs, le gouvernement prétend que la décision n'était pas encore prise et que tout aurait été détruit s'il avait fallu mettre l'argent des contribuables